

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMITE « PLACE FINANCIERE DE PARIS 2020 »

25 MESURES POUR UNE PLACE OFFENSIVE ET FORTE AU SERVICE DE L'ECONOMIE

Paris, le 22 juillet 2015 - Le Comité « Place financière de Paris 2020 », présidé par Michel SAPIN, Ministre des Finances et des Comptes publics, et co-animé par la Direction Générale du Trésor et Paris EUROPLACE, s'est réuni ce jour. A cette occasion, un rapport réalisé par Paris EUROPLACE et le Cabinet McKinsey a été remis au ministre. Il préconise « **25 mesures pour une place offensive et forte au service de l'économie** ».

« Cette 3ème réunion a été l'occasion de réaffirmer avec force que l'existence d'une place financière compétitive à Paris constitue un enjeu fondamental en matière de financement de nos entreprises et de relance de la croissance, mais aussi de souveraineté économique de notre pays. Elle est une composante essentielle de toutes les grandes économies », a déclaré Gérard MESTRALLET, Président de Paris EUROPLACE.

Gérard MESTRALLET a salué les nouvelles annonces faites par le Ministre Michel SAPIN concernant, d'une part les nouvelles mesures en faveur du financement en fonds propres des PME/ETI, notamment la relance du PEA PME et le développement de fonds de capital investissement d'une taille suffisante, d'autre part la modernisation des marchés de la dette, avec une nouvelle configuration du marché des Titres de créances négociables (TCN), la relance des marchés dérivés de couverture et le renforcement des infrastructures de marché.

Il est primordial que les Pouvoirs publics se saisissent de l'enjeu que constitue une place de Paris compétitive, d'autant que le contexte aujourd'hui est celui de l'accélération de la globalisation de l'économie, avec un rôle accru des marchés financiers et la poursuite de la révolution numérique, y compris dans l'assurance, la banque de financement et la gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux facteurs sont à prendre en compte au niveau européen :

- L'interrogation sur les pays qui resteront ou non membres de l'Union,
- Les conséquences de nouvelles régulations conduisant à une plus grande intégration des marchés européens,
- La mise en place d'un nouveau projet de Capital Market Union (CMU), qui peut offrir de nouvelles potentialités, notamment pour les pays de la zone euro.

Le rapport Paris EUROPLACE propose une stratégie offensive pour la place de Paris en Europe, ciblée sur 4 axes prioritaires:

1. Développer une plateforme innovante de financement de l'économie en Europe continentale :
 - Accélérer le financement des start-up et ETI ;
 - Accompagner la transition du mode de financement des entreprises vers plus de financements de marché ;
 - Faire de Paris la place des nouveaux instruments de dette en Europe continentale.
2. Faire de Paris la place centrale de la gestion d'actifs en Europe continentale, en développant l'épargne longue, en l'orientant vers le financement des entreprises et en construisant un pôle de référence de la finance responsable.

3. Renforcer les atouts de Paris en matière de couverture des risques et de sécurisation des actifs et consolider des infrastructures de marché de référence en zone euro.
4. Améliorer la compétitivité de la place de Paris au sens large, afin de favoriser le maintien et/ou l'attraction en France des quartiers généraux d'entreprise.

Parmi les 25 mesures concrètes proposées (voir le détail en annexe), huit sont prioritaires:

- 1) **Abandonner le projet de taxe sur les transactions financières** concernant 11 des 28 pays européens. Ce projet est en contradiction avec la mise en place de la nouvelle Union des marchés de capitaux européenne. Il se traduirait, pour les entreprises des pays concernés, par des surcoûts importants de leurs financements et le déclin du marché français ;
- 2) **Préserver le modèle des banques universelles françaises** dans les projets de réforme bancaire européenne ;
- 3) **Réduire progressivement la taxe sur les salaires**, appliquée au secteur financier, avec dès maintenant la suppression de la tranche supérieure ;
- 4) **Relancer l'épargne longue**, en élargissant les mesures en faveur de l'épargne salariale et en s'engageant à ce que toute nouvelle mesure fiscale favorise l'épargne longue ;
- 5) **Éliminer les obstacles réglementaires**, notamment dans la transposition des directives européennes et obtenir des Pouvoirs publics qu'ils s'engagent à ne plus faire de surtranspositions ;
- 6) **Accélérer la relance d'une titrisation** simple, transparente et standardisée, qui nécessite une révision des exigences de Solvency II pour les investisseurs et de CRD IV pour les banques et des mécanismes incitatifs pour les Organismes de titrisation (OT) ;
- 7) Engager, dans le cadre du Pacte de Responsabilité, **la réduction de l'impôt sur les sociétés** pour attirer à Paris les quartiers généraux des entreprises ;
- 8) **Accélérer la réflexion sur le renforcement de la zone euro** et de sa monnaie.

Dans le même temps, Paris EUROPLACE soutient le projet d'Union des Marchés de capitaux (UMC), lancé par la Commission Européenne, avec ses deux objectifs :

- Développer l'épargne longue en Europe et l'orienter vers le financement des entreprises, mettre en place des canaux de financements diversifiés pour les PME/ETI ;
- Accélérer l'intégration des marchés européens.

Au sein du marché européen, la Place de Paris dispose d'atouts déterminants :

- Elle est la seule industrie bancaire d'Europe ayant finalisé sa restructuration industrielle ;
- Son modèle a démontré une bonne résilience face à la crise, grâce à sa forte culture de gestion et prévention des risques ;
- Elle offre une combinaison puissante entre son pôle de gestion d'actifs et son réseau de banques d'investissement, proches des entreprises ;
- Avec 40% de son économie déjà financée par les marchés, la France figure parmi les 4 pays européens sur 28 dont le poids des marchés est supérieur à la moyenne.

Ce positionnement peut lui assurer un rôle central dans la mise en place de cette nouvelle Union des marchés de capitaux.

« L'ensemble des orientations élaborées par le Comité 2020 a pour objectif de conforter notre souveraineté économique et de mettre en œuvre une stratégie offensive. La place de Paris attend des Pouvoirs publics qu'ils partagent cette vision stratégique et lui apportent un soutien vigoureux. Un engagement collectif est nécessaire. Il est la clé de la réussite de notre action en faveur de la compétitivité de la place financière de Paris », a souligné Gérard MESTRALLET.

* * *

ANNEXE

25 Propositions de Paris EUROPLACE pour faire de Paris la place de référence en Europe continentale et permettre le financement optimal de la reprise économique et des investissements d'avenir

Axe 1 : Faire de Paris une plateforme innovante du financement de l'économie en Europe continentale, en développant de nouveaux outils notamment pour le financement des entreprises, et en particulier des PME et ETI

- **Accompagner le financement des start-ups et des PME/ETI :**
 - 1. Soutenir le rôle d'accompagnement du PEA et du PEA-PME pour l'introduction en bourse des petites et moyennes valeurs,
 - 2. Relever le plafond de réduction de la base ISF (à 0,5 ou 1,0 M€) en cas d'investissements dans des start-ups / PME de certaines filières (transition numérique et notamment FinTechs, transition énergétique...),
 - 3. Promouvoir un réseau privé de données et de ratings européen des PME - ETI, sur base volontaire, encouragé voir coordonné par les pouvoirs publics, afin d'améliorer la qualité des informations disponibles pour les investisseurs (notamment sur les actions cotées, non cotées, EuroPP, TCN),
 - 4. Accélérer les développements du capital-risque et veiller notamment à la mise en place rapide du nouveau régime de Société de Libre Partenariat (SLP),
 - 5. Développer le crowd-funding, par exemple par l'étude de l'ouverture aux investisseurs institutionnels avec l'élaboration d'un cadre réglementaire européen adéquat pour la protection des investisseurs,
 - 6. Dans le cadre du développement de la filière numérique, développer les FinTech et encourager l'accès des startups au marché des grands groupes pour stimuler le développement d'un écosystème favorable à l'innovation,
- **Accompagner la transition dans le mode de financement des entreprises :**
 - 7. Faire entendre la voix de la France aux plans européen et international pour notamment préserver :
 - Le modèle des banques universelles françaises (risque réglementaire sur la gestion du risque de taux d'intérêt, remise en cause de l'application de la directive Conglomérat),
 - La capacité de financement des banques françaises et européennes au travers d'études d'impact globales sur l'ensemble des réglementations passées et à venir : vigilance particulière sur les nouveaux ratios de liquidité, sur la calibration du ratio TLAC et sur la révision des méthodes d'évaluation du risque crédit, avec un objectif de gel des nouvelles orientations Bâle 4,
 - L'apport de la gestion collective au financement de l'économie, en recalibrant notamment en ce sens les projets de réglementation sur les fonds monétaires et les mesures d'application de la directive MIF II (financement de l'analyse financière et rémunération de la distribution), en participant aux réflexions européennes sur la mise en place d'un produit individuel de retraite bien régulé,
 - 8. Accélérer la relance de la titrisation en (i) dotant la société de titrisation d'un régime fiscal social adéquat, (ii) révisant les pondérations en capital pour les investisseurs et les banques et (iii) permettant la déconsolidation des tranches cédées pour les émetteurs, notamment dans le calcul de l'effet de levier, et donner la possibilité de céder des créances originées par les banques aux investisseurs institutionnels non bancaires,
 - 9. Orienter une partie des fonds des caisses de retraite complémentaires (objectif d'allocation de 5 Md€ vers les PME-ETI, confié à la mission dirigée par R. Ricol) vers le capital-risque,

en regroupant les allocations dans cette classe d'actifs dans le cadre d'appels d'offres compétitifs.

Axe 2 : Faire de Paris la place centrale de la gestion en Europe continentale, en construisant un pôle de référence de la finance responsable et en réorientant l'épargne longue vers le financement des entreprises

- **Faire de Paris la place de référence de la finance responsable :**
 - 10. Développer un écosystème complet autour de la RSE, de l'ISR et de la finance durable (agences et méthodes de notation reconnues au niveau international, certification, finalisation du Label ISR) et poursuivre les initiatives pour faire de Paris la place de référence du marché européen des *green bonds*.
- **Favoriser les investissements longs :**
 - 11. Encourager fiscalement l'épargne longue, en la faisant bénéficier du principe de « l'épargne la plus favorisée fiscalement » et en s'assurant que toute nouvelle mesure fiscale ou portant sur les prélèvements sociaux soit conforme à cet objectif,
 - 12. Revoir les exigences en capital applicables à certaines classes d'actifs dans Solvabilité II et CRD4 (notamment les infrastructures, les actions cotées ou non cotées, les placements privés et la titrisation), et sécuriser la clause de transition actions dans Solvabilité II pour les détentions via des OPCVM et l'élargir aux actions non cotées,
 - 13. Inciter les investisseurs institutionnels et particuliers pour faire en sorte que les ELTIF européens soient un succès, développer de nouveaux outils de financement des infrastructures et soumettre des projets, notamment dans le cadre de l'initiative Juncker au plan européen,
 - 14. Mener à son terme la réflexion, annoncée par le Gouvernement en avril dernier, sur le cadre prudentiel applicable aux engagements des assureurs destinés à financer les retraites professionnelles,

Axe 3 : Renforcer les atouts de Paris en matière de couverture des risques et de sécurisation des actifs

- **Pour faire de Paris une place de référence de gestion des risques :**
 - 15. Accélérer les développements des marchés de couverture (dérivés) nécessaires au financement de l'économie, en s'appuyant sur les infrastructures de place existantes et en dotant le droit français d'un outil compétitif de protection des garanties financières indispensable à la mise en œuvre d'EMIR,
 - 16. Développer (i) l'attractivité de la filière de réassurance des risques majeurs français et internationaux en soutenant l'ancrage en France de capacité privée et les partenariats public-privé, (ii) l'attractivité de place des captives de réassurance pour les groupes à activités internationales et (iii) l'activité de run-off d'assurance et de réassurance, qui peut attirer des flux financiers importants et créer une dynamique pour le marché en France,
- **Consolider des infrastructures de marché de référence en zone euro :**
 - 17. Lancer une réflexion sur le renforcement des infrastructures de marché en Europe et en zone euro,
 - 18. Renforcer la convergence des orientations stratégiques des gestionnaires d'infrastructures post-marché (Euronext/LCH Clearnet SA, Euroclear France) pour assurer un développement cohérent de services sur l'ensemble de la filière de négociation et de traitement post-marché des actifs financiers,
 - 19. Soutenir le développement de la plateforme BondMatch et son ouverture à toute l'Europe pour se doter d'une plateforme obligataire de même standard que nos filières Compensation et Règlement / Livraison.

Axe 4 : Des mesures d'accompagnement indispensables pour améliorer la compétitivité et l'attractivité de la Place

- 20. Abandonner le **projet actuel de Taxe sur les Transactions Financières** à 11 pays européens parmi les 28 ;
- 21. Engager la démarche pour une **mise en extinction de la taxe sur les salaires** ;
- 22. Lancer une étude d'impact d'une modification de la fiscalité du secteur financier sur le TRI de la Place et respecter tous les engagements fiscaux pris dans le cadre du Pacte de Responsabilité, et notamment la réduction de l'IS ;
- 23. Accélérer la réflexion sur le renforcement de la zone euro et de sa monnaie ;
- 24. Assurer une réglementation efficace et équilibrée pour s'assurer d'un level playing field vis-à-vis des autres pays européens sur les sujets réglementaires afin de ne pas créer de distorsion de concurrence. Les pouvoirs publics français s'engagent à ne plus faire de sur transposition des directives européennes ;
- 25. Poursuivre les actions engagées sur l'image de marque du pays et de Paris vis-à-vis des partenaires, clients et investisseurs internationaux et engager des premières mesures concrètes et emblématiques afin de favoriser la localisation d'activités à forte valeur ajoutée à Paris :
 - Mettre en place des mesures incitatives pour conserver/attirer la localisation de sièges sociaux d'entreprises, par exemple en étendant la réduction des charges prévue dans le Pacte de Responsabilité au-delà de 3,5 Smic,
 - Favoriser le maintien sur le territoire d'activités et d'emplois à valeur ajoutée, en commençant par la suppression de la tranche marginale de la taxe sur les salaires.